www.lepetitjuriste.fr

# LE PETIT JURISTE

NOVEMBRE 2017

N° 42

• FOCUS •

— SUR —

# LA PROFESSION — DE — JURISTE

★ NUMÉRO SPÉCIAL ★

En Partenariat Avec :

le club des juristes

AFJE ASSOCIATION FRANÇAISE DES JURISTES D'ENTREPRISE

P. 9

## UNE PROFESSION EN PLEINE MUTATION

Stéphanie FOUGOU
Directrice juridique de Vallourec, présidente de l'AFJE

P. 20

## UNE MULTITUDE DE MÉTIERS POSSIBLES

Quang-Minh LEPESCHEUX
Responsable des affaires publiques chez Microsoft France

P. 26

## ENQUÊTE : RÉMUNÉRATION DES JURISTES

# EXCLUSIF !

# Code du travail 2018

## L'outil le plus complet pour être à jour de la réforme !

**CE QUI CHANGE :**

*Environ 600 modifications intégrées : création, abrogation, modifications d'articles, de titres de divisions...*

*Des annotations de jurisprudence nombreuses et à jour des dernières évolutions jurisprudentielles.*

**L'AUTEUR**

Code annoté par Bernard Teyssié, professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris II), président honoraire de l'université.

**CODE AUTORISÉ AUX EXAMENS !**

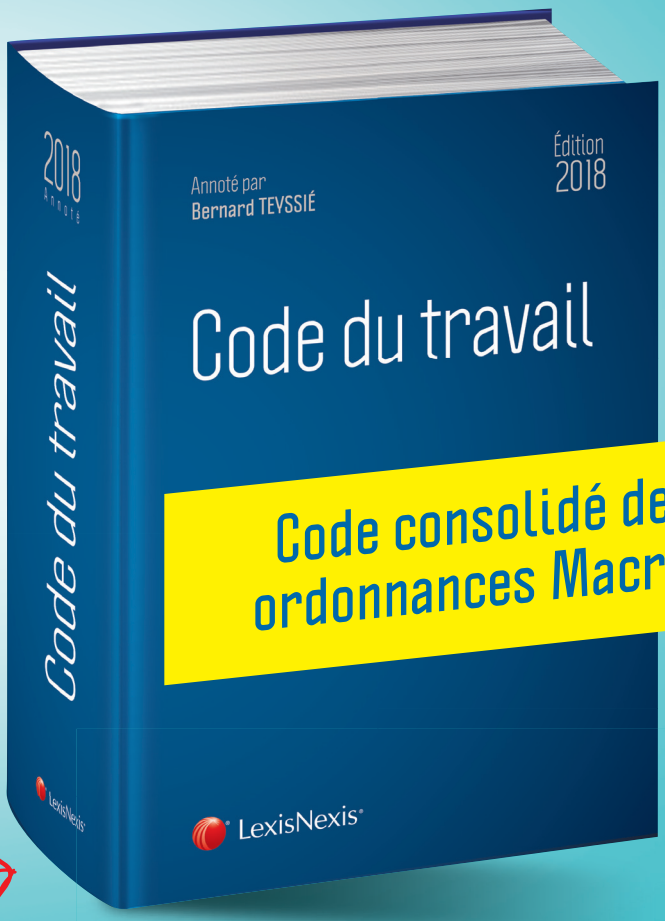


**Code consolidé des ordonnances Macron**

**PARUTION LE 9 NOVEMBRE 2017**

33e édition - 3 600 pages - Prix : 59 €

**Pour être réactif dans une matière riche et mouvante, suivez toute l'actualité sociale avec la revue hebdomadaire de référence !**

43 numéros/an

LexisNexis®

Plus d'information :

**etudiant.lexisnexis.fr**

17ALLMD132 - 10/2017 552 029 431 RCS Paris

# LE PETIT JURISTE

15, avenue de la Grande-Armée - 75116 Paris
Tél.: 01 45 02 25 00 - Fax: 01 45 02 25 01
www.lepetitjuriste.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Pierre-Étienne Lorenceau

RÉDACTION

**Rédacteur en chef**
Pierre ALLEMAND

**Rédactrice en chef adjointe**
Clémentine ANNO

CRÉATION & GRAPHISME

**Direction artistique :** Alice FROMANGÉ

**Graphistes :** Héloïses Daubannes, Alice Fromangé, Anaïs Le Bomin, Amélie Ras, Isabelle Warlin, Paul Wilmet

PHOTOGRAPHIES

shutterstock.com

RESPONSABLE PARTENARIATS

La régie Alpaga Média
*contact@alpagamedia.com*

DÉPÔT LÉGAL

Novembre 2008

LE PETIT JURISTE

Association culturelle loi 1901

FAIT PAR LES ETUDIANTS
POUR LES ÉTUDIANTS

Avec la participation de l'ensemble des membres du Petit Juriste et de ses rédacteurs.

REMERCIEMENTS PARTICULIERS

Nous remercions Grégoire Miot ainsi que notre régie publicitaire Alpaga Media : Sophie, Célia et Florent. Merci à nos collègues de Carrières-juridiques.com Diane, Florent. Un grand merci à Alexandre Morey, Stéphanie Fougou, Émilie Letocart-Calame, Nicolas Huet, Franck Rimbault, Didier Casas, Quang-Minh Lepescheux, Carine Guicheteau, Patrick Deleau, Dominique Andrieux et Sabine Lochmann pour leurs témoignages dans ce numéro. Nous remercions particulièrement nos partenaires, Le Club des juristes et l'AFJE. Merci à nos modérateurs et ambassadeurs de choc ! Nous remercions tous ceux qui nous aident à faire atterrir Le Petit Juriste entre vos mains. Un énorme merci à tous nos graphistes pour leur beau travail.

POWERED BY
LEADERS LEAGUE

Pierre Allemand,
*Rédacteur en chef*

## POURQUOI FAUT-IL TOUJOURS FAIRE UN CHOIX ?

Juriste ou avocat, droit privé ou droit public, université ou école de commerce ? Vous apprendrez au fil du temps que ces dualités sont en effet utiles et vous guideront vers le choix qui sera le vôtre. Car avant toutes choses, il faut savoir s'écouter et croire en soi.

Et puis il n'y a pas que les métiers d'avocat ou de juriste dans la vie. Le droit vous ouvrira bien des portes que vous ne soupçonnez pas. Combien de jeunes avocats quittent la profession quelques années après avoir prêté serment, ayant enduré des années de souffrance à exercer un métier uniquement pour plaire aux yeux de la société. Evitons ce gâchis et découvrons, dans ce numéro spécial en partenariat avec le Club des Juristes et l'AFJE (Association française des juristes d'entreprise), les témoignages de directeurs juridiques sur la profession de juriste et, de manière générale, sur toutes les voies que peut vous offrir une carrière juridique.

Car il faut également garder à l'esprit qu'en épousant une profession, il demeure possible d'en changer, et de revenir à la profession initiale, pour en changer à nouveau. Il n'y a pas de règle à suivre.

C'est à vous de définir vos propres règles du jeu !

# INNEO
ENTREPRISE

# JURISTE D'ENTREPRISE

## Spécifiquement vôtre

**Vos domaines d'intervention, sélectionnés par vos soins, structurent votre fonds documentaire. Ils sont traités sous leurs aspects juridiques, fiscaux et sociaux. Ils contiennent :**

- votre documentation dédiée actualisée en continu dont le Mémento et le Code associés, l'actualité commentée, la jurisprudence, les sources, les avis d'experts, les vidéos...
- vos outils pratiques dédiés : plus de 9 000 actes-types...

**INNEO, c'est innovant, pratique, 100% fiable et sans engagement !**

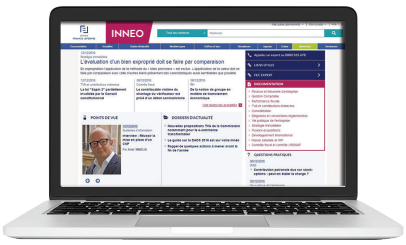

**TESTEZ GRATUITEMENT**

**01 41 05 22 22 - www.efl.fr**

EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

# SOMMAIRE


06. Un bon juriste est celui qui trouve des solutions plutôt que des problèmes

10. Les Legaltechs sont-elles les juristes de demain ?

18. Il y a souvent une méconnaissance du métier de juriste par les avocats

22. Prix Mayer Brown du Private Equity

24. Le métier de juriste est un métier qui ne supporte pas l'approximation, il faut être précis

26. Directeurs juridiques, Juristes d'entreprise : enquête sur leur rémunération

# UN BON JURISTE EST CELUI QUI TROUVE DES SOLUTIONS PLUTÔT QUE DES PROBLÈMES

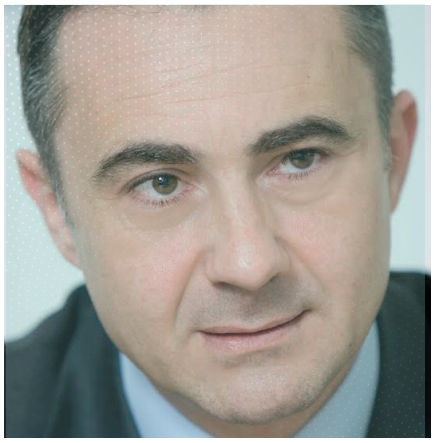

**FRANCK RAIMBAULT,**
Directeur juridique social chez Air France,
entreprise partenaire du Club des juristes

FAIRE DES STAGES EST AUJOURD'HUI UNE NÉCESSITÉ ABSOLUE

Après une Licence à Montpellier, Franck Raimbault a rejoint les bancs d'Assas en Master 2 Recherche en Droit social, qu'il a validé en présentant un mémoire relatif au personnel navigant. En travaillant sur ce mémoire, il a été amené à rencontrer Air France, qu'il a ensuite intégrée en stage jusqu'à devenir, aujourd'hui, directeur juridique de la branche sociale du leader de l'aviation. Rencontre.

### POURRIEZ-VOUS NOUS DÉCRIRE VOS DÉBUTS CHEZ AIR FRANCE ?

J'ai commencé dans un service droit social intégré à la direction juridique d'Air France, à l'époque il existait une séparation des activités de conseil et des activités contentieuses. Le conseil étant traité par des juristes au sein de la DRH centrale et le contentieux au sein de la direction des affaires juridiques qui à l'époque dépendait de la direction financière. J'ai commencé au sein de la direction des affaires juridiques en tant que juriste contentieux en 1995. Puis en 1999 je suis devenu chef du service droit social, toujours en charge de la gestion des contentieux sociaux d'Air France. En 2007, il a été décidé dans le cadre d'une réorganisation de réunir les activités de contentieux et de conseil en créant une direction juridique sociale au sein de la DRH centrale. C'est alors que je suis devenu directeur juridique social.

### QUELLES PROBLÉMATIQUES TRAITEZ-VOUS AU SEIN DE LA DJS ?

Toutes les problématiques juridiques qui concernent les questions sociales ou RH. Cela implique d'abord le suivi de la réglementation, de la législation, afin de s'assurer en permanence que les opérations RH d'Air France sont conformes à la loi et à la règlementation. C'est aussi une mission de conseil opérationnel aux responsables RH et aux managers Air France toutes les fois qu'un problème juridique RH se pose (retour d'un salarié de son congé sabbatique, organisation du télétravail et du droit à la déconnexion, conclusion d'accords collectifs, etc.). Par ailleurs, la DJS assure la gestion des contentieux sociaux d'Air France, qui sont malheureusement particulièrement nombreux. Ces contentieux sont très majoritairement d'origine prud'homale, c'est à dire des salariés ou anciens salariés en procès contre Air France. Nous avons aussi quelques contentieux collectifs, qui nous opposent soit aux organisations syndicales soit aux institutions de représentation du personnel. Enfin, le troisième volet, plus marginal heureusement, concerne les litiges en droit pénal du travail : accidents graves du travail, questions d'entrave, etc. Un des chantiers sur lesquels nous travaillons actuellement est d'imaginer un dispositif de règlement alternatif des contentieux, pour en réduire le nombre.

MON MESSAGE AUX JEUNES ÉTUDIANTS : ON COMPTE SUR VOUS, ON VOUS ATTEND !

### COMBIEN DE JURISTES TRAVAILLENT AVEC VOUS À LA DJS ? ONT-ILS TOUS UNE FORMATION EN DROIT SOCIAL ?

J'anime une équipe de 12 juristes salariés auxquels il faut rajouter des stagiaires et des apprentis. La plupart ont bien sûr un M2 en droit social, mais pas tous : la personne responsable du contentieux social est par exemple titulaire d'un DESS en droit des affaires. Il est donc possible de faire du droit social sans avoir une spécialisation initiale en droit social.

### DE MANIÈRE GÉNÉRALE, COMMENT RECONNAIT-ON UN « BON JURISTE » ?

Il y a des qualités que tout le monde connait : disposer d'une véritable expertise technique en droit, être rigoureux et avoir une bonne capacité de raisonnement, ainsi qu'une grande curiosité. La curiosité permet la connaissance de l'activité du secteur dans lequel on travaille. Pour qu'un juriste soit efficace il faut en effet qu'il soit capable de comprendre les attentes et l'environnement dans lequel les problèmes juridiques peuvent apparaitre. C'est particulièrement vrai pour un juriste en droit social. Chez Air France par exemple, il serait très compliqué de régler des problèmes juridiques de pilotes ou d'hôtesses de l'air sur des questions de durée du travail sans jamais avoir observé la manière dont travaille un équipage. Il faut aussi savoir où trouver l'information. Il faut maitriser non seulement les outils spécialisés mais aussi être un bon utilisateur des moteurs de recherche. Autre qualité très importante pour un juriste : le bon sens. Le droit c'est très souvent du bon sens. Enfin et surtout, je pense qu'un bon juriste est celui qui trouve des solutions plutôt que des problèmes !

### QUE PENSEZ-VOUS DE L'ALTERNANCE ?

Le métier de juriste est à mon avis un des métiers où il existe le plus grand décalage entre ce qu'on apprend à l'Université et la pratique professionnelle. À l'Université, on apprend tous les concepts théoriques qui serviront ensuite à résoudre les problèmes. Mais en revanche, on n'apprend pas du tout comment travailler dans une équipe, avec un avocat, ou comment collaborer efficacement avec les différents services de l'entreprise. Je pense qu'il est essentiel pour un juriste de comprendre ce qu'est la réalité d'une entreprise, quelles en sont les attentes, etc. Pour cela, toutes les formules d'apprentissage en alternance (stages, apprentissage…) sont aujourd'hui une nécessité absolue pour un étudiant qui aspire à devenir juriste d'entreprise.

### LE FAIT D'AVOIR LE CAPA EST-IL UN PLUS ?

Non, pas pour nous. Dans mon équipe, certains juristes ne traitent que du contentieux, et même pour eux dont l'activité est pourtant la plus proche de celle d'un avocat, lorsque nous recrutons, nous n'exigeons pas que la personne soit titulaire du CAPA. Ce n'est pas du tout un critère de recrutement, et cela peut même au contraire faire douter de la sincérité du projet professionnel. Non, le plus important, plus que le CAPA et parfois même plus que le diplôme, ce sont les qualités humaines : le fait d'être vraiment motivé, d'être sympathique, engagé, curieux, de susciter l'envie de travailler ensemble…

### UN CONSEIL POUR LES ÉTUDIANTS ?

J'ai surtout envie de dire aux jeunes étudiants qu'on compte beaucoup sur eux et qu'on les attend ! Air France recrute principalement des juristes débutants. On a besoin de leur jeunesse et de leur enthousiasme. Nous avons aussi besoin de leur facilité à maitriser les nouvelles technologies, les nouveaux outils, car je pense que le métier de juriste est en pleine mutation, notamment avec l'émergence de l'intelligence artificielle, de la justice prédictive etc. Enfin, un conseil : il n'est à mon avis pas nécessaire de prolonger trop les études juridiques : un M2 est généralement nécessaire, mais pas deux, pas plus que le CAPA ou un doctorat. Si on souhaite prolonger les études, il vaut mieux s'orienter vers un double cursus : école de commerce, langues étrangères ou pourquoi pas informatique, philosophie… Et n'oubliez pas que le plus important, lors de votre recrutement, ce sera l'envie, la motivation et les qualités humaines beaucoup plus que les diplômes. Il faut être plein d'espoir et d'enthousiasme, et avec ça on y arrive toujours ! ◆

Propos recueillis par
**PIERRE ALLEMAND**
**ET CLÉMENTINE ANNO**

AFJE
ASSOCIATION FRANÇAISE DES JURISTES D'ENTREPRISE

# Préparez votre avenir en rejoignant l'AFJE !

**1ER RÉSEAU** DES JURISTES D'ENTREPRISE EN FRANCE

Construisez dès maintenant votre réseau professionnel !

## 5 raisons d'adhérer !

Avec **4500 adhérents**, dont **700 directeurs** juridiques et **1500 entreprises**, l'AFJE est le 1er réseau de juristes d'entreprise de France. En plus d'accéder à un réseau professionnel riche et dynamique, l'étudiant adhérent bénéficie de :

- Abonnement numérique au **Juriste d'Entreprise Magazine**
- Abonnement numérique à l'**Annuaire des juristes d'entreprise**
- Accès à l'**espace emploi**
- **Remise de 50%** pour les conférences d'actualité de l'AFJE
- Accès à **3 ateliers juridiques** dans l'année

Pour adhérer - www.afje.org

# JURISTE D'ENTREPRISE, UNE PROFESSION EN PLEINE MUTATION

**STÉPHANIE FOUGOU**
Directrice juridique de Vallourec,
présidente de l'Association française
des juristes d'entreprise

Depuis 50 ans, le rôle du juriste d'entreprise n'a cessé de croître. Aujourd'hui directement impliqué au sein de la stratégie de l'entreprise, il est considéré comme un maillon indispensable, à la fois proche du business et garant de la sécurité juridique. C'est un véritable business partner.

La direction juridique ayant indéniablement une place de plus en plus importante dans l'entreprise, le juriste d'entreprise prend du galon. Il conseille et accompagne son entreprise, son développement économique & international. Il anticipe ses projets et actions en s'assurant de leur conformité aux normes, sensibilise les autres directions de l'entreprise et les opérationnels aux enjeux juridiques et risques liés à l'activité de son entreprise. Il a un rôle transversal dans l'entreprise, sa connaissance approfondie du secteur d'activité est sa force. Ses domaines d'expertise peuvent être très diversifiés : généraliste ou spécialisé, dans l'élaboration de projets, dans les évolutions structurelles et conjoncturelles qui touchent l'entreprise, et il gère les contentieux et participe à la rédaction des contrats et aux négociations commerciales.

Le métier de juriste comprend une dimension internationale toujours plus soutenue apportée par l'omniprésence du commerce international dans le monde des affaires, et irrigue de ce fait l'ensemble des domaines d'expertise juridique mobilisés au service des entreprises. Aujourd'hui 97 % des juristes d'entreprises françaises travaillent en anglais. Pour 30 % d'entre eux, il s'agit de leur principale langue professionnelle.

La digitalisation impacte également fortement la fonction juridique dans l'entreprise. Acteur clé du monde du droit, le juriste d'entreprise utilise les ressources offertes par le numérique, pour un travail plus collaboratif, plus coopératif, se formant en continu. Aussi il renouvelle ses connaissances sur les questions d'informatique et liberté, de e-commerce, de robotisation, d'intelligence artificielle…

C'est un métier en pleine mutation avec son époque. ◆

« 97 % DES JURISTES D'ENTREPRISE FRANÇAISE TRAVAILLENT EN ANGLAIS. POUR 30 % D'ENTRE EUX, IL S'AGIT DE LEUR PRINCIPALE LANGUE PROFESSIONNELLE »

# LES LEGALTECHS SONT-ELLES LES JURISTES DE DEMAIN ?

**EMILIE LETOCART-CALAME**
Directrice juridique
et Administrateur de l'AFJE

Nées au début des années 2000 aux États-Unis, elles émergent en 2010 en France et prennent une ampleur grandissante ces dernières années. Elles partent désormais à l'assaut des Directions Juridiques. Assiste-t-on à un véritable changement structurel ? Serons-nous, juristes, au chômage dans 5 ans ?

Après s'être concentré sur la facilitation de l'accessibilité de la justice aux citoyens puis sur les services juridiques dématérialisés autrefois effectuées par les avocats, le marché des legaltechs part désormais à la conquête des entreprises, et plus particulièrement de leurs Directions Juridiques. À la faveur de levées de fonds record en 2017 – 52 millions contre 4.2 millions en 2014[1] ! – le marché des start-ups au service du droit est passé de 5 à plus de 70 acteurs, allant de la justice prédictive à la génération de modèles de contrats, en passant par la mise en relation avec des avocats, mais également des logiciels d'aide à la prise de décisions juridiques.

Visant principalement l'automatisation de tâches à faible valeur ajoutée mais néanmoins indispensables et récurrentes en entreprise, ces start-ups s'appuient sur les évolutions récentes de la technologie dite « d'intelligence artificielle » pour apporter leur plus-value. Si cela permettrait à terme aux juristes de se recentrer sur leur cœur de métier à savoir l'analyse et le conseil juridique, la question se pose toutefois de savoir quels effets pervers pourrait présenter une telle technologie, en fonction de l'utilisation qui en sera faite à terme. En effet, personne n'est plus dupe aujourd'hui des dérives sociales causées par les start-ups hier portées aux nues telles qu'Uber ou Airbnb, et venues « disrupter le marché » - comme le dit le terme à la mode - des transports ou de l'hôtellerie. C'est ainsi que l'on parle fort à propos « d'uberisation du droit » : une volonté de rebattre les cartes et venir casser les codes existants de la profession, notamment en automatisant certains actes afin de les rendre plus accessibles, plus rapides, plus standardisés, et évidemment à plus bas coût. Le modèle des avocats facturant à l'heure aurait ainsi vécu, principalement concernant ces tâches administratives sans grande valeur ajoutée – si un logiciel bien programmé peut le faire. Mais alors à quoi servira le juriste de demain ? Existera-t-il même toujours ?

Si les legaltechs se sont pour l'instant concentrées sur le créneau de la production de services juridiques au sens large, on assiste toutefois à une montée en puissance des logiciels d'intelligence artificielle menant à une véritable révolution des façons de travailler grâce à l'émergence de ces nouveaux outils. Loin de se laisser cannibaliser, les Directions Juridiques rivalisent déjà d'ingéniosité pour se réinventer chaque jour. La reconnaissance de ces innovations internes à l'entreprise démontre bien plusieurs choses : tout d'abord notre capacité à nous réinventer est plus importante que ce que ne laisse présager la vision rétrograde et datée du juriste d'entreprise dans sa tour d'ivoire : il est devenu un véritable « business partner » des fonctions commerciales ; et cela prouve également que la transformation des Directions Juridiques peut s'organiser de l'intérieur, afin de faire de la technologie son meilleur allié. Tout cela s'inscrit dans une stratégie long terme de numérisation de la fonction juridique, contribuant à son rayonnement au sein de l'entreprise.

Face à un marché exigeant toujours plus de souplesse et d'adaptabilité, face à la montée en puissance de l'intelligence artificielle, des chatbots, des logiciels d'analyse prédictive et du Big Data, comment le monde du droit a-t-il pu croire un instant échapper à cette tornade que sont les legaltechs ? Le modèle figé a vécu, et avec lui la partie du travail administrative et lourde qui incombait à chacun. Cette concurrence des legaltechs est saine, et forcera les outils à être chaque jour plus performants, et surtout à se mettre au service des Hommes. Ce tourbillon

« COMMENT LE MONDE DU DROIT A-T-IL PU CROIRE UN INSTANT ÉCHAPPER À CETTE TORNADE QUE SONT LES LEGALTECHS ? »

d'innovations poussera chacun d'entre nous à se recentrer sur son cœur de métier purement juridique tel que le devoir de conseil, à affirmer sa plus-value dans la relation de confiance, la pertinence et la finesse de l'analyse juridique ainsi que par son expérience professionnelle pour s'épanouir en se délestant des tâches les plus chronophages et les moins qualifiantes. Si l'on aborde ce sujet avec recul et méthode, on peut y voir les avantages de l'aspect collaboratif tout en évitant l'écueil d'une crainte fantasmée d'un remplacement par le tout robotique.

Bien évidemment, ce changement structurel du métier ainsi que ses modalités d'exercice impliquera nécessairement pour nous juristes de s'adapter. Tout d'abord au contexte assurément, mais aussi aux attentes nouvelles que ces pratiques ne manqueront pas de faire naitre auprès de nos Directions Générales, de nos clients internes du Business, ainsi que des clients finaux de nos entreprises en matière de réactivité, de précision des informations apportées et du service délivré. Notre activité juridique telle que nous la connaissions jusqu'à présent est bel et bien révolue, et les modes de travail vont radicalement changer dans les prochaines années. La résistance au changement est humaine et naturelle, mais nous avons encore quelques années – mois ? – afin de modifier nos pratiques et amorcer une collaboration avec ces nouveaux outils. Gageons que l'intelligence, le contact humain et notre déontologie nous permettront de conserver l'avantage sur des logiciels déshumanisés et dont les algorithmes ne permettent pas toujours d'obtenir avec acuité les résultats escomptés.

Ainsi, le 9 octobre dernier un communiqué conjoint de la Cour d'Appel de Rennes et de la Chancellerie reconnaissait en effet « l'absence de plus-value en l'état » de l'outil Predictice, logiciel d'intelligence artificielle visant à améliorer la prévisibilité et la transparence des décisions judiciaire en scannant la jurisprudence existante afin d'anticiper les chances de succès d'une action contentieuse et quantifier le risque financier inhérent. Les magistrats ayant testé cet outil pendant plusieurs mois estiment ainsi que « l'algorithme ne sait pas lire toutes les subtilités de la motivation, surtout lorsque la décision est complexe ». L'intelligence humaine et sa finesse d'esprit ont encore des arguments à faire valoir avant d'être remplacés par les robots du futur ! ◆

[1] http://www.sncf-developpement.fr/wp-content/uploads/Generation-French-Tech-edition-2017.pdf

**Le droit de l'internet**

Vincent FAUCHOUX, Pierre DEPREZ, Frédéric DUMONT, Jean-Michel BRUGUIÈRE
3e édition, Octobre 2017,
450 pages, 48€

Retrouvez tous nos ouvrages sur : *boutique.lexisnexis.fr*

# EMPLOYABILITÉ
# TÉMOIGNAGE ET CONSEILS D'ANCIENS DJ

À l'heure où les parcours professionnels se diversifient, où les carrières ne se limitent plus à une seule entreprise, il est indispensable de développer son employabilité. Comment ? Éléments de réponse avec les témoignages de ces juristes qui ont osé sortir de leur zone de confort.

**PAR CARINE GUICHETEAU,**
Membre du comité de rédaction de l'AFJE

### PATRICK DELEAU : DE DIRECTEUR JURIDIQUE À ENTREPRENEUR

En 1998, lors d'une conférence sur la technologie au service du droit, Patrick Deleau, alors directeur juridique chez Steria, présente l'outil qu'il a conçu sous Access pour faciliter le travail de son équipe. À la fin de son intervention, c'est le déclic : face à l'engouement du public, Patrick Deleau décide de lancer sur le marché un logiciel de pilotage de l'activité juridique. Il y emploie tout son temps libre et s'associe à Thierry Mallat, informaticien, et à Bertrand Vincent, le financier du trio. En mars 2000, la société Legal Suite voit le jour mais ce n'est qu'en 2003 que Patrick Deleau quitte son poste chez Steria pour s'investir pleinement dans le développement de la start-up. « Après un quart de siècle passé dans des sociétés technologiques en tant que juriste, un métier qui, au demeurant, m'a toujours passionné et stimulé, j'aspirais à relever ce challenge personnel », relate le pdg de Legal Suite. Et le succès est au rendez-vous : avec une croissance annuelle à deux chiffres depuis ses débuts, 75 collaborateurs, deux filiales à l'étranger et les 10 M€ de CA dépassés en 2016, Legal Suite est une PME tricolore florissante.

« Entreprendre c'est prendre des risques, reconnaît Patrick Deleau. Mais, justement, la force d'un juriste, c'est sa capacité à identifier et à prévenir les risques ! Aujourd'hui, j'ai une grande satisfaction à contribuer à la vie économique de mon pays et à créer des emplois. » C'est d'ailleurs pour être au cœur de l'activité économique qu'il fait le choix d'être juriste d'entreprise. Et, rapidement, il souhaite se positionner comme un vrai partenaire du business. C'est pourquoi, quelques années après avoir quitté les bancs de l'université de Paris Assas, et en parallèle de son emploi, Patrick Deleau entreprend et obtient un M2 en finance à l'IAE de Paris-Sorbonne. « Il est essentiel de ne pas rester focalisé sur les problématiques juridiques et de comprendre le business, estime-t-il. La performance d'un juriste passe par sa connaissance et son ouverture sur d'autres domaines que le droit. Ma double compétence en droit et en finance était un atout quand j'étais juriste et elle l'est plus encore aujourd'hui. Il restait pour le juriste du futur à prendre conscience des bénéfices de la technologie pour son métier. C'est désormais chose faite pour le plus grand bien et la valorisation de cette profession. »

### DOMINIQUE ANDRIEUX : DE DIRECTEUR JURIDIQUE À DIRECTEUR DES PROGRÈS

En réponse aux contraintes réglementaires de plus en plus pesantes, mais surtout afin d'en faire un outil volontariste de développement raisonné et maîtrisé, le groupe Limagrain s'est doté d'une direction des progrès. Sous cet intitulé à la fois ambitieux, original et proactif se cachent cinq fonctions de l'entreprise : le juridique, la gestion des risques, les assurances, la RSE et la qualité OGM. « L'objectif était de créer une filière de gestion des risques à partir du noyau dur de la direction juridique et ce, avec un fort driver RSE », explique Dominique Andrieux qui, depuis mars 2016, gère et anime cette direction inédite. Ses atouts pour cette fonction ? Son expérience de juriste industriel, et ses qualités managériales et humaines, au rang desquelles l'animation d'équipes transverses et l'agilité, qu'il a cultivé au fil de son parcours. Car, homme de challenge, Dominique Andrieux n'hésite pas à sortir de son pré carré. S'il débute sa carrière chez plusieurs industriels dont Michelin, quelques années plus tard, il rejoint le cabinet Fidal et participe ainsi à la création du département Droit économique, qu'il représente en Auvergne. Il y reste 12 ans avant de rejoindre Limagrain en tant que directeur juridique groupe. « Entretenir son réseau et donner avant de recevoir ouvrent des portes, estime celui qui s'est investi de longues années au sein de l'AFJE, au niveau national et régional. L'immobilisme est un vrai handicap dans une carrière pour qui veut accéder au palier supérieur. Quand une opportunité se présente, il faut savoir la saisir ! » L'AFJE n'est pas son seul engagement bénévole, ce spécialiste de l'international est également conseiller du commerce extérieur de la France (CCEF) et vice-président du comité Auvergne des CCEF. « Sortir le nez du guidon pour aller vers les autres est essentiel, souligne Dominique Andrieux. À la clé, des opportunités bien sûr, mais aussi un enrichissement personnel qui se répercutera au niveau professionnel. La formation continue, et pas seulement sur des thèmes juridiques, est aussi un levier à activer sans modération. À cet égard les juristes évoluant dans des grands groupes sont avantagés. Mais, l'AFJE, avec son large éventail de formations, permet à tout juriste de prendre son employabilité et son avenir en main. »

## SABINE LOCHMANN : DIRIGEANTE

Aucun mur, pas même le plafond de verre, ne résiste à la détermination et à l'énergie de Sabine Lochmann. Le secret de son parcours professionnel atypique ? Anticiper, apprendre, s'adapter, écouter, équilibrer, innover, (se) rassembler, mais surtout oser ! Curieuse, engagée et audacieuse, Sabine Lochmann s'est continuellement donné les moyens de créer et de saisir les opportunités. Mais portée par une immuable conviction : les femmes et les juristes d'entreprise ont un rôle de premier plan à jouer dans la vie économique.

Elle débute sa carrière dans un cabinet d'avocats à Abidjan. De retour en France, face aux opportunités de carrière limitées dans les cabinets, elle se tourne vers l'entreprise, pensant poser sa plaque d'avocat un jour. « Mais je suis tombée amoureuse de l'entreprise et du métier de juriste d'entreprise », commente Sabine Lochmann. De Jacobs Serete à BPI Group, en passant par JC Decaux et Johnson & Johnson, elle mène sa carrière tambour battant. Sans compter qu'en parallèle, elle s'investit au sein de l'AFJE où elle occupe différentes fonctions jusqu'à la présidence, de 2001 à 2005. Elle assume également des responsabilités au niveau européen, en tant que vice-présidente de l'Ecla, de 2003 à 2006. Mais, c'est chez Johnson & Johnson qu'elle met un terme à sa carrière juridique. Elle y occupe successivement les postes de directrice juridique groupe, puis de directrice marketing et enfin de directrice générale d'Ethicon France. Toujours prête à œuvrer pour le collectif, et en parallèle, elle crée en 2012 le think tank Les Ateliers de la Convergence, dans le but de concilier compétitivité des entreprises, sécurité juridique et promotion de l'emploi. À l'issue de l'une de ses conférences, Sabine Lochmann a la surprise de s'entendre proposer un poste de DG par le président de BPI Group. L'aventure continue alors dans ce groupe spécialisé dans l'accompagnement RH des transformations où elle endosse les responsabilités de présidente, un an plus tard. « Aujourd'hui, je laisse le droit aux experts, mais je les challenge énormément, indique Sabine Lochmann. Un bon juriste doit s'intéresser à d'autres cultures notamment juridiques, d'autres langues, et s'enrichir au contact de ceux qui ne raisonnent pas comme eux… La diversification est la clé qui va ouvrir le champ des possibles. Il faut travailler et développer sa désirabilité avant de devenir trop vieux, trop moche et trop cher ! »

« LA FORCE D'UN JURISTE, C'EST SA CAPACITÉ À IDENTIFIER ET À PRÉVENIR LES RISQUES »

« IL FAUT TRAVAILLER ET DÉVELOPPER SA DÉSIRABILITÉ AVANT DE DEVENIR TROP VIEUX, TROP MOCHE ET TROP CHER ! »

## SYLVIE KANDÉ DE BEAUPUY, COMPLIANCE OFFICER ET ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Elle ne savait pas que c'était impossible, alors elle l'a fait. Tel pourrait être le fil rouge de la carrière de Sylvie Kandé de Beaupuy, group ethics & compliance officer chez Airbus Group, qui vient d'intégrer le cercle très fermé des administrateurs-juristes. Le conseil d'administration d'Alstom a en effet décidé de la coopter en qualité d'administrateur d'une part et de présidente du Comité pour l'éthique, la conformité et le développement durable d'autre part. « Cette nomination est le reflet du positionnement du groupe qui se veut à l'avant-garde des processus de compliance, explique Pierrick Le Goff, directeur juridique d'Alstom. Nommer un compliance officer au plus haut niveau de la société est la preuve de l'importance qu'accorde Alstom à la conformité. La diversité du parcours de Sylvie Kandé de Beaupuy est un atout pour notre groupe. » Une richesse professionnelle qu'elle doit tant aux professions qu'elle a exercées (clerc de notaire, avocate, directrice juridique, compliance officer) qu'aux domaines et secteurs dans lesquels elle a évolué… « Une affaire de circonstances, résume Sylvie Kandé de Beaupuy avec modestie. Un train passe rarement deux fois, il faut savoir être attentif aux opportunités et les saisir quand elles se présentent. » Car, changer de métier est loin d'être anodin, ni même aisé. « Au début des années 2000, quitter un cabinet d'avocats pour rejoindre une entreprise était extrêmement rare », souligne Sylvie Kandé de Beaupuy. En tant que directrice juridique, elle se trouve alors confrontée à un large panel de thématiques dont la compliance. Puis, elle tombe définitivement dans la marmite de la conformité à l'occasion de son embauche chez Technip où elle crée le département conformité ex nihilo. « La fonction compliance consiste à accompagner l'entreprise et ses collaborateurs à s'adapter à de nouvelles règles qui impliquent des changements d'habitudes, explique-t-elle. Lever les résistances liées à la transformation est un défi stimulant intellectuellement, mais aussi au niveau opérationnel et économique. Ce challenge ne peut être relevé que par un collectif, à la fois ferme et pédagogique, doté de qualités politiques, mais aussi porté par des convictions. Un administrateur par ailleurs compliance officer permet de soulever des questions qui ne l'auraient pas été autrement, un atout pour éviter des écueils aujourd'hui primordiaux. Les experts de la gestion des risques ont toute leur place dans les conseils d'administration ! » ◆

# LES JURISTES ONT UNE CAPACITÉ D'INNOVATION EXCEPTIONNELLE

**ALEXANDRE MOREY,**
Directeur juridique de SNCF Transilien

« LES LEGAL START UP VONT PERMETTRE DE RENDRE LES DIRECTIONS JURIDIQUES ENCORE PLUS ACCESSIBLES ET PERFORMANTES »

Faire des plateformes développées par les legal startups l'outil privilégié des juristes, accompagner l'essor des *digital workplace*, et consacrer ce temps gagné au profit de l'humain. Tels sont les projets d'Alexandre Morey, directeur juridique, optimiste et idéaliste, de SNCF Transilien. Rencontre avec un geek du droit.

## UNE CROISSANCE EXPONENTIELLE DE LA LEGALTECH

Pour Alexandre Morey, les services proposés par les legal startups constituent un point de rupture positive en matière de qualité et de facilité d'accès au droit.

« *Les solutions disponibles ou en cours de conception permettent d'accéder à un niveau de performance très positif pour l'avenir des professions du droit. L'innovation digitale va permettre de dépasser les vaines querelles de positionnement, pour augmenter la volumétrie du travail à haute valeur ajoutée et opérationnaliser le savoir-faire* »

En matière de recherche juridique par exemple, une start-up comme Doctrine.fr introduit une évolution majeure. Si les sites traditionnels offrent de nombreuses qualités, ils souffrent d'une double limite liée au degré de pertinence des réponses apportées, ainsi que d'une accessibilité technique et financière réservée aux seuls experts. Cette nouvelle offre digitale bouleverse les codes de la profession, en proposant une application concrète de la vision du futur du droit.

## UNE MUTATION DES CARRIÈRES JURIDIQUES

Si la LegalTech bouscule les modes classiques de travail et réinvente l'accès au droit, cette médaille peut présenter un revers. Que vont devenir les secrétaires juridiques, paralegal, ou encore les juristes junior à qui l'on attribue traditionnellement les tâches très formelles voire répétitives ?

« *Grâce à la robotisation grandissante de nombreuses tâches chronophages (NDA, due diligence, portefeuille de marques…) il est évident que plusieurs métiers vont devoir progressivement évoluer, notamment vers un positionnement "data" qui constituera une ressource essentielle au sein des DJ* »

Les juristes ne vont pas disparaître au profit des robots, mais ils devront évoluer en s'adaptant à cette (r)évolution amorcée. « Les juristes, et notamment les générations Y et Z, ont une capacité d'innovation exceptionnelle. On dépeint souvent à tort les juristes comme ayant des difficultés à évoluer. Il y a clairement des réticences, peu importe d'ailleurs le nombre d'années d'expérience ou le niveau hiérarchique des personnes concernées, mais celles-ci sont rapidement levées lorsque les perspectives bénéfiques sont expliquées et que

la capacité d'adaptation est souhaitée et encouragée par le top management. »

Le temps gagné grâce à ces solutions numériques doit par ailleurs permettre aux juristes, aux étudiants, de concrétiser leur réelle ouverture au monde qui les entoure, via par exemple le mécénat de compétences ou les legal clinic. « *Le temps gagné grâce à la machine doit bénéficier au plus grand nombre, et contribuer à l'universalité de l'accès au droit* ».

## UNE MUTATION INDUITE PAR LA GÉNÉRATION Y

« *Les étudiants d'aujourd'hui et demain sont précurseurs, ils manient au quotidien leur smartphone qui est devenu leur outil privilégié de communication, d'interaction, de partage, avant, pendant et après les cours. Il faut réussir à mobiliser ces outils dans le monde professionnel* ». Ce cloisonnement entre outils professionnels et personnels, parfaitement intégré par les étudiants au gré des cours et analyses de jurisprudences sur l'utilisation des réseaux sociaux, est aujourd'hui en train de disparaître.

La mise en place d'agents conversationnels sur des plateformes que tout le monde utilise, à l'instar de Facebook Messenger, la maîtrise de la blokchain, la gestion de projet juridique et contractuel via le cloud ou sur une plateforme collaborative (ex : Slack), la construction d'un schéma narratif avec une IA … Qui d'autres que les étudiants actuels et futurs sont les mieux placés pour manier et développer ces outils ?

« *Les legal start up vont permettre de rendre les directions juridiques encore plus accessibles et performantes. Les IA, que ce soit celles promettant des gains de performance ou celles analysant l'aléa judiciaire, permettront de mettre le droit au cœur de tous les processus décisionnels, et au service de celles et ceux qui en expriment le simple besoin* ».

« *Passons d'un discours de volonté de réforme perpétuelle des professions du droit, à l'action concrète de modernisation de la fonction juridique. L'innovation digitale est une chance immense pour les juristes, et un avantage décisif pour celles et ceux qui s'inscriront positivement dans cette démarche* »

Pour faire un focus sur une matière enseignée par ce directeur juridique au sein de l'UFR Droit et Science politique de l'Université de Bourgogne, les juristes spécialisés en contrats et marchés publics exécutent un très grand nombre d'actes de formalisme, ce qui peut se révéler décourageant, surtout pour un jeune juriste. Il peut être nécessaire, dans ce cas, qu'une solution digitale prenne le relai. Or, les directions juridiques sont les seules capables de comprendre et maîtriser l'intégralité de la chaîne de savoir et d'expertise interne, et donc l'efficience opérationnelle de chaque structure. « *Les juristes ont un avantage théorique exceptionnel : réussir, grâce à l'appui de ces solutions numériques et au data, à réaliser la synthèse des différents défis touchant tous les milieux du droit.* »

« *Un directeur juridique, un associé, se doit de rechercher la mise en œuvre de toutes les ressources digitales permettant d'améliorer le temps passé et la qualité de vie au travail. Les juristes doivent pouvoir travailler en parfaite autonomie, et ce en tous lieux et selon leur propre équilibre, le plus important étant à mon sens d'avoir un(e) juriste motivé(e) et compétent(e)* »

En définitive, non seulement les juristes ne sont pas voués à disparaitre, mais les IA et autres legal robots renforceront au contraire leur prédominance au sein du monde de l'entreprise et de la relation client/avocat.

## LA JUSTICE PRÉDICTIVE, UN OUTIL INTÉRESSANT POUR LA PRISE DE DÉCISION

« *Les plateformes de justice prédictive sont des outils intéressants pour tous les juristes qui sont confrontés à un volume de contentieux conséquent, notamment sur des problématiques commerciales ou sociales* ». Le potentiel de cette solution d'analyse prédictive de l'aléa judiciaire est prometteur sur au moins deux aspects, d'une part la capacité offerte aux juristes de bénéficier d'une recherche analytique sur les conséquences financières de chaque problématique concernée, d'autre part et surtout, pouvoir anticiper et adapter au besoin la stratégie contentieuse et gagner en efficacité dans le processus d'aide à la décision du top-management.

Le niveau de maturité de cette solution étant à ce jour à consolider, comme pour beaucoup d'autres legal startup, les avantages promis par la LegalTech (Case Law Analytics ou Predictice par exemple) sont à appréhender favorablement par les juristes et avocats concernés qui auront un véritable rôle de co-conception à jouer.

« *La vision statique du droit est périmée, l'évolution technologique garantit l'objectif d'une sécurité juridique dynamique* ». ◆

Propos recueillis par
**PIERRE ALLEMAND**

Premier Think Tank juridique français, le Club des juristes a été créé en 2007. Sa création part d'un constat : si la place du droit dans le débat public est de plus en plus forte, sa technicité l'est également.

Partant de cela, la vocation du Club des juristes est plurielle, et s'articule autour de trois objectifs principaux :

◆ la promotion de la place du droit dans le débat public, et sa meilleure appréhension par le grand public. Les enjeux juridiques occupent une place chaque jour croissante dans l'actualité, mais aussi, dans le quotidien de tous les Français, sur un plan professionnel ou même personnel. L'objectif est ici clairement de permettre la compréhension et l'accessibilité du plus grand nombre aux problématiques juridiques, trop souvent perçues comme relevant d'un savoir spécialisé, confus et réservé à quelques initiés. Le Club des juristes offre ainsi à tous un éclairage juridique pertinent et accessible sur l'actualité sociale, économique et politique ;

◆ la rencontre et les synergies entre les différents acteurs du droit, du monde de l'entreprise et de la politique, afin de faire émerger un débat et une réflexion commune autour de questions juridiques comportant de forts enjeux économiques et sociétaux. Des réflexions et des travaux sont ainsi lancés sur des thèmes d'actualité, aboutissant à des propositions du Club, en tant qu'acteur de référence dans le débat ;

◆ Être une force de propositions prospectives et innovantes.

**SES MODALITÉS D'ACTIONS SONT LES SUIVANTES :**

◆ des commissions permanentes et spécialisées travaillent tout au long de l'année et émettent des rapports d'étude librement téléchargeables sur son site Internet ;

◆ de grands rendez-vous autour du droit tout le long de l'année, ouverts à la communauté étudiante : Pacte mondial pour l'environnement, Prix Guy Carcassonne du meilleur article constitutionnel, Prix Olivier Debouzy de l'agitateur d'idées juridiques, Salon du livre juridique au Conseil constitutionnel, Assises du Droit et de la Compétitivité… ;

◆ des publications régulières dans la presse généraliste (Les Echos, Le Huffington Post) comme spécialisée (La Semaine juridique) en libre accès sur son site Internet.

◆ un décryptage régulier de l'actualité générale sur son Blog "L'actualité au prisme du droit".

le club des juristes

ÉVÉNEMENTS,
DÉCRYPTAGE DE L'ACTUALITÉ,
RAPPORTS ...

le club des juristes

PREMIER THINK-TANK JURIDIQUE FRANÇAIS

www.leclubdesjuristes.com

# IL Y A SOUVENT UNE MÉCONNAISSANCE DU MÉTIER DE JURISTE PAR LES AVOCATS

**NICOLAS HUET,**
Secrétaire général Eurazeo,
entreprise partenaire du Club des juristes

Nicolas Huet est titulaire d'un Master 1 en droit des affaires et d'un Master 2 Recherche en droit international arbitrage effectué à l'Université Paris II Panthéon-Assas. Après avoir réussi l'examen d'entrée au CRFPA, Nicolas Huet débute sa carrière en tant qu'avocat avant de s'orienter vers le métier de juriste d'entreprise chez Genoyer pendant 2 ans. À l'issu de ces 2 ans, il reprend le métier d'avocat et devient associé du cabinet White & Case pendant 5 ans. Aujourd'hui Secrétaire général chez Eurazéo, il revient sur son expérience professionnelle « mouvementée ».

## QUEL EST VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL ?

J'ai commencé à travailler en cabinet d'avocat chez Moque Borde et Associés en sortant de Master 2. Ayant échoué une première fois l'examen d'entrée à l'école des avocats, j'ai travaillé environ 2 ans en cabinet sans avoir le barreau puis encore deux ans une fois inscrit au Barreau. Je suis ensuite parti chez White & Case au moment où les cabinets anglo saxons commençaient à grignoter le territoire des cabinets d'affaires traditionnels français. Je me suis petit à petit spécialisé dans les fusions-acquisitions, puis au bout de 18 mois un fonds d'investissement client du cabinet m'a contacté pour que je rejoigne une de leurs filiales : le Groupe Genoyer qui avait fait l'objet d'un LBO sur lequel j'avais beaucoup travaillé. J'avais 30 ans lorsque j'ai pris la décision de partir pour rejoindre cette ETI à Marseille en tant que directeur juridique.

## POURQUOI AVOIR QUITTÉ LA PROFESSION D'AVOCAT POUR CELLE DE JURISTE, ET INVERSEMENT ?

J'avais déjà travaillé 5 ans en tant qu'avocat, et je n'étais pas passionné par l'activité un peu folle des cabinets en 1999/2000. J'étais excité à l'idée de vivre une vie de business industriel et commercial. Genoyer était un groupe qui avait des usines, une grande force commerciale et surtout une expansion internationale. Par ailleurs, familialement nous étions tentés par ce changement d'environnement. J'y ai passé 2 ans passionnants, durant lesquels j'ai beaucoup voyagé, notamment au Moyen-Orient, Afrique et Amérique. J'ai appris beaucoup de choses sur l'aspect pragmatique de la vie en entreprise, notamment dans un contexte international, et surtout les interactions avec les autres services d'une société. En entreprise, on doit apprendre à composer avec les différents services.

> POUR PASSER D'AVOCAT À JURISTE D'ENTREPRISE C'EST TRÈS DIFFICILE CAR ON EST CONDITIONNÉ PAR SON ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT.

Ayant terminé les différents chantiers de restructuration de ce groupe, j'ai décidé de reprendre mon activité d'avocat et je suis revenu travailler chez White & Case, qui m'avait toujours dit que la porte était ouverte. Mon retour était aussi motivé par mon ambition primaire de devenir associé d'un cabinet. J'ai donc fait la « course à l'association » et suis devenu associé en 2006, spécialisé en M&A. Après avoir été associé du cabinet pendant 5 ans, une opportunité assez originale se présentait à moi. Eurazeo était un client, et souhaitait reconfigurer sa direction juridique vers une direction juridique plus opérationnelle sur les opérations de fusions-acquisitions. Je connaissais une bonne partie de l'effectif et le projet d'accompagnement du business en interne me motivait beaucoup. Il m'a fallu du temps avant de me décider, mais j'ai finalement saisi l'occasion. Le fait qu'Eurazeo soit une société cotée d'investissement à Paris, relativement connue dans le milieu du M&A, me permettait de continuer à évoluer dans le même milieu et accessoirement de ne pas trop réduire ma rémunération par rapport à celle d'un jeune associé de cabinet.

Cela fait un peu plus de 6 ans maintenant que je travaille chez Eurazeo, et je suis ravi. Depuis, ma fonction a évolué puisque je suis Secrétaire Général depuis 18 mois c'est-à-dire que je suis en charge du service juridique,

des ressources humaines, de la RSE et de la gestion des risques. C'est une fonction très large qui est toujours très impliquée dans les opérations de fusions-acquisitions.

### COMMENT PRENDRE LA DÉCISION DE QUITTER UNE DIRECTION JURIDIQUE OU UN POSTE D'AVOCAT ASSOCIÉ ?

Pour passer d'avocat à juriste d'entreprise c'est très difficile car on est conditionné par son environnement immédiat. Lorsqu'on travaille en cabinet on est bien sûr entouré d'avocats, et on veut être le meilleur ; on veut devenir associé. C'est un domaine qui est très concurrentiel, on est donc conditionné pour rester avocat. Souvent, il y a une méconnaissance du métier de juriste d'entreprise par les avocats. Cela mène parfois en France à un complexe d'infériorité des juristes vis-à-vis des avocats. Puis, il y a un écart de rémunération assez sensible entre les deux professions, surtout lorsque l'on est avocat d'affaires. Néanmoins ce qui m'a toujours motivé c'est tout d'abord l'excitation du projet, et le fait de compléter mon profil en découvrant de nouvelles choses et avoir des interactions avec d'autres personnes en entreprise. Le fait d'avancer dossier par dossier en cabinet d'avocat peut créer une petite frustration, celle de ne pas être présent sur l'ensemble du projet et surtout de ne pas le suivre dans le temps. C'est assez classique chez les avocats, on se dit qu'on fait le deal mais qu'on ne voit pas ce qui se passe après. C'est intéressant de voir les choses du début à la fin ; suivre les litiges, interagir avec les dirigeants, appréhender l'ensemble des aspects d'un dossier d'acquisition y compris par exemple les aspects comptables et la communication associée. J'ai à chaque fois continué à faire « la même activité », c'est-à-dire dans le même domaine mais le métier n'est pas le même. Le métier d'avocat et celui de juriste d'entreprise sont deux métiers complémentaires mais bien différents.

### D'APRÈS VOUS, LE FAIT D'ÊTRE TITULAIRE DU CAPA EST-IL PRÉFÉRABLE POUR ÊTRE JURISTE EN ENTREPRISE ?

Non. C'est clairement une question de domaine. Pour être dans une activité de M&A il est préférable d'avoir travaillé en cabinet d'avocat, parce qu'on y rencontre beaucoup de situations différentes. C'est très formateur. Pour d'autres domaines tels que le droit des contrats, le droit des sociétés ou encore la propriété intellectuelle, je ne pense pas que ce soit indispensable. Cela dépend de la matière dominante dans le quotidien du juriste d'entreprise.

### PAS INDISPENSABLE CERTES, MAIS CONSEILLÉ QUAND MÊME ? VOUS RECRUTEZ DES GENS QUI ONT LE CAPA ?

A nouveau c'est une question de domaine. Sur les 18 derniers mois nous avons effectué deux recrutements. La première personne est avocate et a été recrutée en M&A. Quant au second recrutement, cette fois-ci en corporate/droit boursier, la personne a effectué quasiment toute sa carrière en entreprise. Le cabinet reste pour moi une très bonne école de travail, car le côté concurrentiel vous pousse à travailler énormément. Néanmoins il est vrai que certains avocats sont incapables de s'adapter en entreprise parce qu'ils manquent de curiosité à l'égard des autres services et parce qu'ils ont un autre état d'esprit. En effet, on prend souvent plus de risques en entreprise qu'en cabinet d'avocat. En entreprise il faut faire des choix, il faut décider. Les avocats quant à eux analysent, conseillent mais ne prennent pas la décision finale. Toute personnalité ne peut pas se faire au monde de l'entreprise, comme à la profession d'avocat.

### SI ON FAIT UN PRORATA ENTRE LE NOMBRE D'HEURES PASSÉES AU BUREAU ET LA RÉMUNÉRATION : LES DEUX PROFESSIONS NE SONT-ELLES PAS ÉQUIVALENTES ?

Non. C'est un peu un mirage. Notamment pour les gens qui font du M&A, car on se retrouve à faire beaucoup d'heures, peut-être pas autant que les avocats certes. Aujourd'hui tout le monde est tout le temps connecté, on doit donc toujours être disponible, quasiment comme en cabinet. La différence de rémunération est réelle même rapportée au nombre d'heures. La réalité en entreprise c'est que l'on maitrise souvent mieux son emploi du temps et cela vaut selon moi une différence de rémunération.

### QUEL MESSAGE SOUHAITEZ-VOUS TRANSMETTRE AUX ÉTUDIANTS ?

J'aimerais leur dire que c'est possible. Les passerelles sont possibles, je l'ai fait à trois reprises avec beaucoup de bonheur. Dans mon cas à chaque fois il y a avait un lien entre les deux postes successifs (dossier, client) ce qui peut faciliter les choses. En tout état de cause, il faut rester curieux d'autres matières que la sienne, et garder à l'esprit que ces deux professions sont différentes mais complémentaires. Les deux sont passionnantes. ◆

Propos recueillis par
**PIERRE ALLEMAND**
**ET CLÉMENTINE ANNO**

LE MÉTIER D'AVOCAT ET CELUI DE JURISTE D'ENTREPRISE SONT DEUX MÉTIERS COMPLÉMENTAIRES MAIS BIEN DIFFÉRENTS.

# LES ÉTUDIANTS EN DROIT N'ONT PAS CONSCIENCE DE LA MULTITUDE DE MÉTIERS POSSIBLES

**QUANG-MINH LEPESCHEUX,**
Responsable des affaires publiques chez Microsoft France,
entreprise partenaire du Club des juristes

Après une formation purement juridique qu'il a suivie entre Paris et Strasbourg, Quang-Minh Lepescheux est devenu juriste chez Unifab, puis chez Microsoft. Retour sur le parcours de ce jeune juriste devenu responsable des affaires publiques du géant de l'IT : Microsoft.

### POURRIEZ-VOUS NOUS DÉCRIRE VOTRE PARCOURS EN QUELQUES MOTS ?

J'ai effectué mes quatre premières années à Paris Est Créteil Val de Marne. À la suite d'un Master 1 en droit privé des affaires, je suis parti étudier à Strasbourg pour suivre un Master 2 professionnel en droit du multimédia et des systèmes d'informations. Les dominantes de ce master étaient la propriété intellectuelle et les nouvelles technologies. J'ai réalisé mon stage de fin d'études à la Sacem, orienté droit d'auteur et PI. Après avoir réalisé un stage en cabinet d'avocats spécialisé en PI, j'ai réalisé un stage à la direction de la PI chez Total. Ce stage était orienté droit des marques, gestion d'un portefeuille de marques, avec une dimension davantage industrielle dans la mesure où cela impliquait toutes les marques du groupe. Ensuite, je suis parti chez Louis Vuitton, toujours à la direction de la PI. Je traitais des dossiers en matière de lutte anti-contrefaçon à proprement dit. Je gérais les contentieux en France et en Europe du Nord. Ce stage a débouché sur un CDD. J'ai ensuite rejoint l'Union des fabricants – Unifab, l'organisation professionnelle de lutte contre la contrefaçon, où j'étais en charge d'intervenir en appui juridique auprès notamment d'entreprises implantées à l'étranger et qui n'avaient pas de service juridique en France, et de gérer à la fois les contentieux de contrefaçon, les relations avec les autorités sur les saisies de produits (polices, douanes), les authentifications... à travers cette expérience, j'ai eu la chance de collaborer avec de nombreuses directions régionales pour les former sur les enjeux de la contrefaçon. L'autre partie de mon job était les affaires publiques : défendre les intérêts des adhérents, sur tous les projets de règlementation, de norme, de soft law autour de la PI. Finalement, sur tout ce qui pouvait affaiblir d'une manière ou d'une autre la protection des droits de PI des entreprises. Au début c'était difficile pour moi car je découvrais le « *lobbying* », activité qui n'est pas enseignée en fac de droit et qui est généralement l'apanage des profils de sciences politiques. Mais, la matière étant éminemment juridique car touchant à des projets de lois, de normes en tous genres, et à l'impact potentiel de nouvelles réglementations sur l'économie et la société, ma formation universitaire s'est avérée pertinente et précieuse.

### LES AFFAIRES PUBLIQUES, C'EST QUOI ?

Lorsque l'on travaille dans les affaires publiques, on est en contact avec tous ceux qui font la norme. Dans un premier temps le législateur, avec un travail d'information car les députés et sénateurs ne peuvent pas être spécialistes de toutes les matières et, à part quelques-uns qui connaissaient vraiment le sujet, il convenait de revenir en détails sur la base, à savoir le concept juridique de contrefaçon. Au-delà, c'est tout un travail de sensibilisation sur les impacts d'une proposition ou d'un projet de loi, d'un amendement ou même d'une directive européenne. Puis il y a la partie « Gouvernement », il faut être en contact avec les ministres, leurs cabinets, car ils sont à l'origine des projets de lois et sont les chevilles ouvrières de l'élaboration de la position française sur tel ou tel sujet.

### COMMENT EN ÊTES-VOUS ARRIVÉ AU POSTE DE RESPONSABLE DES AFFAIRES PUBLIQUES CHEZ MICROSOFT ?

J'ai rejoint Microsoft il y a 6 ans. Au début j'étais responsable de toute la lutte anti-piratage pour la France, l'Europe du sud et la Belgique. Une partie de mes missions étaient alors purement juridiques, avec une grande partie ayant trait au contentieux contre des « pirates » pratiquant la revente illicite physique ou sur internet. Il y avait aussi un volet compliance, c'est-à-dire mener des audits pour détecter les clients ne respectant pas leur contrat de licences, sciemment ou pas, par exemple en sur-installant des produits sans en avoir l'autorisation. J'effectuais en outre le lobbying sur les questions liées à la PI, et en particulier le droit d'auteur, qui couvrent les logiciels.

Le business modèle de Microsoft ayant évolué (on est passé d'un mode de vente de licence classique à un modèle « *cloud* » basé sur les abonnements et les services) la partie PI est devenue beaucoup moins prioritaire, et ma 2ème vie chez Microsoft a débuté. En effet je suis passé dans une équipe spécialisée en matière de cybercriminalité (« *Digital crimes unit* »). Cela consistait à mener la lutte contre les attaques informatiques subies par nos clients, d'un point de vue juridique, en coopération avec des enquêteurs et ingénieurs spécialisés. Enfin j'ai entamé ma 3ème vie chez Microsoft, dans les affaires publiques. Aujourd'hui je ne fais donc plus de juridique à proprement parler et suis impliqué à 100 % dans la défense des intérêts du groupe auprès des pouvoirs publics français et européens.

### COMMENT MICROSOFT PARVIENT À CONCILIER SÉCURITÉ NATIONALE ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ?

On applique tout simplement la loi en matière d'accès aux données de nos clients par les autorités judiciaires . A partir du moment où les réquisitions judicaires émanant des autorités sont conformes à la loi, par exemple dans le cadre d'une enquête sur des terroristes, Microsoft est bien entendu en faveur d'une transmission de ces informations. En effet il faut absolument que les autorités puissent accéder aux échanges d'emails, de données entre les présumés terroristes. Mais cet accès doit être fait dans le respect de la loi et des libertés fondamentales, notamment celles ayant trait à la vie privée. À chaque fois que Microsoft s'est trouvée confrontée à une demande mettant en péril les droits de ses clients, elle s'est fermement opposée à dévoiler leurs données.

« UN ÉTUDIANT EN DROIT A SOUVENT UNE RÉFLEXION BINAIRE QUANT AUX DÉBOUCHÉS EN DROIT : AVOCAT ET JURISTE »

« CETTE JURISPRUDENCE MET EN JEU LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DES CITOYENS EUROPÉENS »

C'est le cas notamment dans l'affaire emblématique dite du « *Warrant Case* » (Warrant = mandat). Dans les faits, un juge américain qui enquêtait sur un trafiquant de drogue américain, a demandé à Microsoft de produire des mails. Cependant, ces mails étaient stockés dans notre data center à Dublin. Les autorités américaines n'ont pas suivi la procédure classique des traités d'assistance judiciaire mutuelle (« MLAT ») entre pays qui permet à un Etat de demander à un autre de lui fournir des données stockées sur son sol. Or, pour Microsoft, les autorités américaines auraient dû passer par ces mécanismes et demander l'accès aux données au juge local. C'est une question de souveraineté de l'État irlandais. Dès lors, un contentieux a éclos entre Microsoft et le Gouvernement Américain. Les deux décisions en première instance et en appel ont donné raison à Microsoft et le 17 octobre 2017, la Cour Suprême a accepté de statuer sur le cas. Ce cas concerne au sens large tout le secteur de l'IT, et pas seulement Microsoft, ainsi que la souveraineté des États européens et la réelle protection des données au sein de l'UE. Cette jurisprudence consacrerait une force extraterritoriale à la loi américaine et permettrait aux autorités US d'accéder à des données en dehors des États-Unis. Il est aujourd'hui fondamental que tous les acteurs de la société civile, des nouvelles technologies ainsi que les États européens se mobilisent et soutiennent Microsoft via la procédure *d'amicus curiae*. Cette jurisprudence met en jeu la protection de la vie privée des citoyens européens.

### QUELS CONSEILS DONNERIEZ-VOUS AUX JEUNES JURISTES ?

Je dirais qu'il faut persévérer et engranger un maximum d'expérience. Un étudiant en droit a souvent une réflexion binaire quant aux débouchés en droit : avocat et juriste. Les étudiants n'ont pas conscience de la multitude de métiers possibles après des études en droit. Je suis l'exemple concret qu'une formation juridique peut vous mener vers des métiers qui touchent le droit mais qui ne sont pas à proprement dit des professions juridiques. Faire ce qui vous plait reste le plus important et il faut souvent multiplier les expériences pour connaître ses aspirations réelles, connaitre la réalité des métiers juridiques. ◆

Propos recueillis par
**PIERRE ALLEMAND ET CLÉMENTINE ANNO**

# PRIX MAYER BROWN DU PRIVATE EQUITY

Parce que nous cherchons à encourager les jeunes talents et que votre succès dans la vie professionnelle est notre souhait commun, nous proposons de récompenser les meilleurs étudiants au travers d'un concours ouvert à tous les étudiants autour du Private Equity, activité dans laquelle le cabinet d'Avocats Mayer Brown s'est distingué sur la place de Paris depuis de nombreuses années.

- Épreuve individuelle ;
- Deux semaines de préparation du cas pratique;
- Restitution écrite sous forme de présentation Power Point ;
- Soutenance orale devant le jury pendant 20 min.

**RÉCOMPENSE**

**1ER PRIX**
8 000 € ainsi qu'un stage de 6 mois rémunéré au cabinet Mayer Brown Paris

**2ÈME PRIX**
3 500€ ainsi qu'un stage de 6 mois rémunéré au cabinet Mayer Brown Paris

**CONDITIONS DE PARTICIPATION**

- Ce prix s'adresse aux élèves :
- Titulaires d'au moins un M1 de droit.
- Se destinant à la profession d'avocat.

*Pour plus d'informations :*
*www.mayerbrown.com ou*
*prixprivateequity@mayerbrown.com*

## MEMBRES DU JURY

**GILLES MOUGENOT,**
**Président de Jury,**
ARGOS SODITIC,
Gilles Mougenot est le fondateur d'Argos Soditic, groupe de capital investissement indépendant actif dans la transmission d'entreprises de taille moyenne.

**FRANCE VASSAUX D'AZÉMAR DE FABRÈGUES,**
AFIC,
France Vassaux est la secrétaire générale de l'Association Française des Investisseurs pour la Croissance (AFIC).

**JEAN-PHILIPPE LAMBERT,**
MAYER BROWN,
Jean-Philippe Lambert, avocat associé, est président de Mayer Brown à Paris et membre du Comité de direction mondial de Mayer Brown.

**CHRISTOPHER LALLOZ,**
MAYER BROWN,
Christopher Lalloz est avocat associé dans le département Tax Transactions & Consulting de Mayer Brown Paris.

**EMILY PENNEC,**
MAYER BROWN,
Emily Pennec est avocat associé dans le département Corporate & Securities de Mayer Brown Paris.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES INVESTISSEURS POUR LA CROISSANCE

ARGOS SODITIC
Capital for your future

MAYER • BROWN

# LE MÉTIER DE JURISTE EST UN MÉTIER QUI NE SUPPORTE PAS L'APPROXIMATION, IL FAUT ÊTRE PRÉCIS

**DIDIER CASAS,**
Directeur général adjoint,
Secrétaire général Bouygues Télécom,
Expert du Club des juristes

Titulaire d'une Licence de droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Grenoble, Didier Casas sort de l'ENA en 1998, promotion Valmy. Après avoir passé 10 ans au Conseil d'État, Didier Casas devient secrétaire général et directeur juridique d'une banque, avant d'intégrer la société Bouygues Télécom. Aujourd'hui directeur général adjoint, il est en charge de la direction des ressources humaines, des achats, de la communication et de la direction règlementaire et juridique.

### POURRIEZ-VOUS NOUS DÉCRIRE VOTRE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE ?

Après être sorti de l'Ecole Nationale d'Administration, j'ai été nommé auditeur au Conseil d'Etat où je suis resté 10 ans. J'y ai exercé les fonctions classiques qu'on exerce au Conseil d'État comme rapporteur au contentieux ou encore responsable du centre de documentation. Je tenais notamment la chronique de la jurisprudence de l'AFDA avec deux autre collègues, nous étions chargés de rédiger le recueil Lebon, recueil de décisions du Conseil. Puis j'ai été nommé Rapporteur public. Après ces années au Conseil d'État, j'ai demandé une disponibilité et j'ai été nommé secrétaire général et directeur juridique de la banque Dexia Crédit Local où je suis resté 3 ans. Je suis ensuite entré comme secrétaire général chez Bouygues Télécom, où je suis actuellement depuis 6 ans.

> ÊTRE AVOCAT PEUT DONC ÊTRE UN VRAI PLUS, À LA CONDITION QUE LE CAPA NE SOIT PAS UN CAPA « TOUT SEC », IL FAUT QUE CE DIPLÔME EST PU ÊTRE UTILE ET QU'IL AIT MENÉ À UNE EXPÉRIENCE RÉELLE EN CABINET D'AVOCATS.

### QUELLES SONT VOS PRINCIPALES ACTIVITÉS EN TANT QUE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ?

Je suis chargé pour l'entreprise des relations institutionnelles et des relations avec le régulateur car le métier des télécoms est un métier qui est régulé. Il faut en effet que l'on puisse échanger régulièrement avec le régulateur. Je passe alors beaucoup de temps avec le régulateur pour exposer nos positions, répondre à ses questions, échanger, défendre nos arguments, demander des autorisations lorsqu'il y a lieu, obtenir aussi des décisions de régulation. J'ai également une part importante de mon activité qui consiste être le porte-parole de l'entreprise, et donc d'être chargé des relations avec les médias. Nous sommes une entreprise au service grand public (près de 14 millions de clients), nous sommes donc appelés à nous exprimer sur toute une série de sujets. J'ai également une grande partie de mon temps qui est occupé par des relations avec le Gouvernement et le Parlement. Puisque bien sûr il y a une grosse activité règlementaire et législative sur les télécoms que ce soit en droit de la consommation, en droit des télécoms, en droit fiscal et même en droit de l'urbanisme. Au vu de ces nombreuses problématiques, mon rôle est aussi d'essayer, avec mes collaborateurs, de repérer les enjeux, déterminer nos positions, d'analyser les textes qui se préparent et de saisir le Gouvernement ou le Parlement afin d'expliquer nos arguments. Je suis entouré de plus de 300 collaborateurs qu'il s'agit d'animer et de rencontrer. Il y a donc également une part de management dans mon travail.

## QUELLES SONT LES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES QUE VOUS TRAITEZ ?

On a des problématiques de droit de la consommation : quand vous vendez un produit ou service grand public vous avez évidemment des questions de publicité, de transparence. On a des questions de droit règlementaire, de droit des Télécoms, droit de la régulation : par exemple, dans quelle mesure on peut faire le marché de gros des Télécoms, est-ce que le tarif du marché de gros doit correspondre à telle ou telle norme fixée par le régulateur. Cela est très divers, très complet.

## SELON VOUS, COMMENT ÊTRE UN « BON JURISTE » ?

Il faut être solide dans les connaissances, c'est un métier qui ne supporte pas l'approximation, il faut être précis. Dans les entreprises, nous avons besoin de juristes spécialisés, c'est pour cela que la première qualité du juriste est la robustesse des connaissances et la précision. Puis, il faut être aussi déterminé. Le métier de juriste en entreprise, en interne comme en externe, consiste souvent à analyser une question, en déduire une position et la tenir. Quand on négocie en externe avec un fournisseur, un client, ou dans le cadre d'un contentieux, il faut être absolument capable de tenir sa position. Il faut être capable d'être ferme et sûr de ses positions, tout en restant en cohérence avec les intérêts de l'entreprise.

## EST-IL PRÉFÉRABLE D'ÊTRE TITULAIRE DU CAPA POUR ÊTRE JURISTE EN ENTREPRISE ?

C'est difficile à dire. Evidemment, avoir le CAPA peut être un plus mais pour moi, dans mon expérience, c'est un plus à la condition d'avoir exercé comme avocat. Être titulaire du CAPA mais n'avoir pas ou peu exercé ne présente pas d'intérêt particulier. Si le titulaire du CAPA a une expérience professionnelle intéressante pour l'entreprise, alors cela peut dénoter une capacité de la part du juriste à se mettre en position de négociation. Bien sûr cela n'existe que s'il y a eu une expérience suffisamment longue. Être avocat peut donc être un vrai plus, à la condition que le CAPA ne soit pas un CAPA « tout sec », il faut que ce diplôme ait pu être utile et qu'il ait mené à une expérience réelle en cabinet d'avocats. ◆

Propos recueillis par
**CLÉMENTINE ANNO**

Lextenso étudiant

La nouvelle adresse des étudiants en droit.

Toute l'info pour s'orienter,
réussir et vivre à fond ses années de droit.

http://etudiant.lextenso.fr

Suivez-nous sur

DIRECTEURS JURIDIQUES, JURISTES D'ENTREPRISE

# ENQUÊTE SUR LEUR RÉMUNÉRATION

# DIRECTIONS JURIDIQUES : LE RÊVE AMÉRICAIN

La fonction juridique doit batailler pour trouver sa juste place dans l'entreprise. Encore éloigné du general counsel anglo-saxon, dont la rémunération concurrence étroitement celle des associés des cabinets d'avocats, le directeur juridique n'est à ce jour que rarement admis au comité exécutif. Une anomalie que le temps et le législateur achèveront de corriger…

Côté rémunération, la taille de l'entreprise et le secteur d'activité priment largement. Parmi les secteurs les mieux disants, citons l'industrie, l'énergie, la pharmacie ou encore la bancassurance. En milieu de peloton, la grande consommation et les transports se révèlent moins rémunérateurs. Enfin, les entreprises parapubliques ferment la marche avec des rémunérations sensiblement inférieures à celles observées dans le privé.

**RESPONSABLE DU SERVICE JURIDIQUE**
(PME JUSQU'À 100 M€)

Revenus :
**80 K€**

**DIRECTEUR JURIDIQUE ETI**
(100 M/1MD€)

Maximum avec bonus :
**140 K€**

Minimum :
**90 K€**

**DIRECTEUR JURIDIQUE FILIALE D'UN GROUPE INTERNATIONAL**

Maximum avec bonus :
**200 K€**

Minimum :
**160 K€**

**DIRECTEUR JURIDIQUE GROUPE FRANÇAIS INTERNATIONAL**

Maximum avec bonus :
**260 K€**

Minimum :
**180 K€**

**DIRECTEUR JURIDIQUE GROUPE CAC 40 ET ASSIMILÉ**

Maximum avec bonus :
**440 K€**

Minimum :
**290 K€**

**Pour réussir vos études de droit, ne perdez pas le fil de l'actualité !**

LexisActu.fr
ETUDIANT

NOUVEAU

## Avec LexisActu.fr, suivez l'actualité du droit en direct !

- **Soyez alerté des sujets importants :** nouvelles lois, décrets, dernières décisions de jurisprudence.
- **Personnalisez** votre fil d'actualité selon vos matières.
- **Gagnez du temps** avec des dépêches concises et pertinentes.
- **Profitez de l'expertise** de la Rédaction LexisNexis.

**Web / tablette / Mobile**

**OFFRE DE LANCEMENT ÉTUDIANT**

**66 €/an**
**seulement**
**au lieu de 96 €/an**

**REJOIGNEZ-NOUS !**

LexisNexis®

Retrouvez toute les offres réservées aux étudiants sur
**etudiant.lexisnexis.fr**

LexisNexis SA - 141, rue de Javel - 75747 PARIS Cedex 15 - 552 029 431 RCS Paris - 06/2017 - 17ACASV021

# LES JURISTES PAR SPÉCIALITÉ

| Expérience professionnelle | Spécialité/Expérience | Rémunération fixe brute (fourchette, en milliers d'euros) | Variation 2015-2017 |
|---|---|---|---|
| 0 à 3 ans | Juriste droit des affaires | 30 – 37 | = |
| | Juriste droit des sociétés | 30 – 37 | = |
| | Juriste droit immobilier/construction | 30 – 37 | ↘ |
| | Juriste droit bancaire et financier | 32 – 40 | = |
| | Juriste droit public | 27 – 37 | = |
| | Juriste droit social | 30 – 42 | ↗ |
| | Juriste droit de la distribution | 30 – 35 | = |
| | Juriste droit des assurances | 30 – 38 | = |
| | Juriste droit des contrats internationaux | 32 – 40 | = |
| | Juriste droit de la propriété intellectuelle | 30 – 37 | = |
| 4 à 6 ans | Juriste droit des affaires | 37 – 50 | = |
| | Juriste droit des sociétés | 37 – 50 | = |
| | Juriste droit immobilier/construction | 37 – 50 | ↘ |
| | Juriste droit bancaire et financier | 40 – 50 | = |
| | Juriste droit public | 37 – 45 | = |
| | Juriste droit social | 42 – 55 | ↗ |
| | Juriste droit de la distribution | 35 – 50 | = |
| | Juriste droit des assurances | 38 – 45 | = |
| | Juriste droit des contrats internationaux | 40 – 52 | = |
| | Juriste droit de la propriété intellectuelle | 37 – 55 | = |
| Plus de 7 ans | Juriste droit des affaires | 50 – 85 | = |
| | Juriste droit des sociétés | 50 – 85 | = |
| | Juriste droit immobilier/construction | 50 – 70 | ↘ |
| | Juriste droit bancaire et financier | 50 – 95 | = |
| | Juriste droit public | 45 – 65 | = |
| | Juriste droit social | 55 – 85 | ↗ |
| | Juriste droit de la distribution | 50 – 80 | = |
| | Juriste droit des assurances | 45 – 75 | = |
| | Juriste droit des contrats internationaux | 52 – 85 | = |
| | Juriste droit de la propriété intellectuelle | 55 – 80 | = |

25 50 75 100 125

Source : Hays/*Décideurs*

## LES MOTS MÊLÉS DU PETIT JURISTE

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| R | F | O | R | U | M | I | Y | I | E |
| E | N | B | L | O | I | T | Q | E | N |
| M | O | E | E | K | C | B | O | U | T |
| U | V | N | G | P | R | I | T | R | R |
| N | E | Q | A | V | O | C | A | A | E |
| E | M | U | L | N | S | L | M | Z | P |
| R | B | E | T | A | O | K | O | E | R |
| A | R | T | E | V | F | T | C | O | I |
| T | E | E | C | A | T | E | E | P | S |
| I | B | I | H | M | L | P | L | M | E |
| O | I | C | A | R | R | I | E | R | E |
| N | H | J | U | R | I | S | T | E | D |
| X | J | U | G | E | A | H | S | G | I |
| S | U | T | P | R | I | X | E | M | R |
| N | R | S | T | A | R | T | U | P | E |
| C | I | Z | F | F | F | C | G | N | C |
| F | D | E | A | J | R | L | Y | B | T |
| F | I | R | G | E | A | U | U | R | I |
| V | Q | O | C | C | N | B | O | T | O |
| D | E | C | I | D | E | U | R | S | E |

**MOTS À TROUVER :**

JURISTE
LEGALTECH
SNCF
AFJE
AIRFRANCE
STARTUP
BOUYGUES TELECOM
AVOCAT
LOI
MICROSOFT
DECIDEURS
ENTREPRISE
DIRECTION
JURIDIQUE
JUGE
REVUE
REMUNERATION
CARRIERE
FORUM
NOVEMBRE
EURAZEO
CLUB
PRIX
ENQUETE

Afin d'obtenir cette harmonisation des textes, sous l'égide de **M. Laurent Fabius**, ancien Président de la COP21, la **Commission Environnement du Club des juristes**, oeuvre à l'adoption d'un Pacte mondial pour l'environnement « reprenant, dans un traité à caractère obligatoire, les principes déjà reconnus qui font l'objet d'un consensus, en particulier la reconnaissance du droit à un environnement sain qui appartient à chaque personne. De ce droit découlera le droit des citoyens, et plus largement de la société civile, à demander aux États le respect de l'environnement».

Retrouvez les enjeux et le contenu d'un projet mobilisant déjà des centaines d'experts internationaux **www.leclubdesjuristes.com**

M2, ÉLÈVES-AVOCATS, JEUNES ACTIFS

# RENCONTREZ **VOTRE EMPLOYEUR**

# FORUM DES CARRIÈRES JURIDIQUES

**Vendredi 8 décembre**
Pavillon d'Armenonville

**Inscrivez-vous sur :**
candidats.carrieres-juridiqu.es
#FORUMCJ

Organisé par Carrières-Juridiques.com
EMPLOI, FORMATIONS ET ACTEURS DU DROIT

Partenaire fondateur HEAD
HAUTES ÉTUDES APPLIQUÉES DU DROIT